

Lausanne, le 6 mars 1875

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **13 (1875)**

Heft 10

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-183206>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PREMIER PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr ; six mois, 2 fr.

Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 6 Mars 1875.

Monsieur le rédacteur,

Les journaux nous apprennent que les deux glaives du bourreau ont été placés au Musée des antiquités ; puissent ces instruments demeurer à jamais dans cette paisible retraite ; puissent bientôt les y suivre tous les engins que les hommes ont inventés pour s'entre-détruire.

La dernière discussion importante de notre Grand Conseil sur la peine de mort eut lieu en 1868. M. Eytel présenta sur cet objet un rapport remarquable. Voudriez-vous en reproduire le fragment suivant, qui répond à ceux qui tiennent absolument à faire de Dieu et du bourreau deux associés. Ce sera en même temps une occasion de rappeler le souvenir d'un citoyen qui, ardent à poursuivre dans son canton tous les progrès, mettait non moins de vigueur à repousser ceux qui arrivaient portés sur les ailes de la centralisation.

« Est-ce aux textes seulement qu'il faut demander la vérité ? Au-dessus de la lettre ne savons-nous pas que plane la pensée-mère du christianisme. Or, cette pensée, toute de miséricorde, se traduit ça et là par des traits dont on nierait en vain la portée et qui valent plus qu'un dogme.

Voyez sur ce tertre trois hommes attachés à des croix. L'un est juste, les autres sont des brigands.

Le juste, loin de se laisser anéantir sous le poids de son sacrifice et de sa douleur, est encore assez libre pour remarquer l'expression d'un bon sentiment chez l'un des deux autres ; il lui dit : « *Tu seras aujourd'hui avec moi dans le Paradis.* » Cette parole n'est-elle pas d'une immense portée ?

Mais supposons que, par impossible, un ordre de Pilate eût fait détacher Jésus de sa croix et lui eût remis le sort de ses deux compagnons d'opprobre : qu'aurait-il fait ? N'aurait-il pas détaché aussitôt le brigand qu'il venait ainsi de consoler ? Nous n'en doutons pas et nous osons même pencher à croire qu'il aurait aussi détaché le second et leur aurait dit à tous deux : « *Allez et ne péchez plus ;* » tant il est vrai que notre esprit se refuse à comprendre le fils de Marie prononçant ou approuvant une condamnation à mort. »

On lit dans *l'Événement* :

« Un fait des plus bizarres et d'une portée scientifique des plus considérables vient de nous être raconté par un docteur de nos amis.

Dans une des localités avoisinant Paris, le médecin fut appelé auprès d'un malade dans la nuit du 1^{er} au 2 janvier. Le verglas le fit tomber si malheureusement sur le dos, qu'il perdit connaissance.

Les passants étaient très rares à cette heure-là, et le médecin resta plusieurs heures avant qu'on ne vint à son secours. Quand on essaya de le relever, on n'y parvint qu'après mille efforts ; les habits et la peau du dos étaient collés à la terre ; les chairs à nu faisaient éprouver des souffrances atroces au malheureux vieillard.

Un des assistants eut alors l'idée d'appliquer sur le dos de cet écorché vivant la peau d'un agneau fraîchement tué.

Quand on voulut lever l'appareil étrange qui avait servi de premier pansement, on s'aperçut, ô prodige ! que les tissus s'étaient intimement soudés. Une opération, une *dissection* devenait indispensable. Le médecin s'y refusa complètement. On dut l'abandonner à son sort.

Aujourd'hui, la « greffe épidermique » est à peu près achevée, la peau de l'agneau a repris toute sa vitalité, les poils leur croissance. Un grand nombre de savants ont déjà examiné ce phénomène, qui sera l'objet d'une présentation académique. »

Le noyer de Bonvillars. — Tout près de Bonvillars existe un noyer remarquable dont le tronc a six mètres et trente centimètres de tour (21 pieds suisses), et le diamètre de son branchage, qui est magnifique, se mesure par une trentaine de bons pas. Cet arbre est encore plein de vie quoique âgé de trois ou quatre siècles au moins, et a peut-être, dans ses premières années, donné ses fruits aux braves Suisses de Grandson.

Monsieur le rédacteur,

Je lis dans le dernier numéro du *Conteur* :

« Les tyrans ont aussi leurs despotes : La Du-
» Barry, couchée sous l'édredon, jeta un jour sa
» pantoufle à la tête du roi Louis XV, en disant :